

M. FORTEA.- Je vous laisse la paternité de vos propos. Toujours est-il que nous voyons bien comment le service presse d'Air France travaille avec "La Tribune", "Les Echos", voire d'autres. C'est une relation bien entretenue. Vous dites que ce n'est pas vous. Cela vient de chez vous et de nulle part ailleurs.

Dans votre présentation, je ne l'ai pas lu dans « La Tribune » non plus et peut-être pourrez-vous y répondre, comment la partie ressources humaines sera-t-elle gérée ? Le hub est découpé en trois établissements. Parmi les trois établissements, dans l'organisation que vous présentez, il y a du long-courrier, du moyen-courrier. Y aura-t-il un interlocuteur pour les organisations syndicales sur ces trois établissements comme c'est le cas actuellement ? Nous avons bien compris que les périmètres CE ne bougeaient pas. En même temps on n'a pas trop le choix. Pour ce qui est du périmètre des droits syndicaux, j'imagine qu'il en est de même. Comment les organisations syndicales et les élus peuvent-ils travailler avec les interlocuteurs adéquats ?

Mme MOORE RIEUTORD.- Le plus désagréable pour les salariés est de vivre des rumeurs depuis un mois sur qui va où, les chaises musicales. J'étais à Saïgon quand j'ai lu « La Tribune ». Je suis aujourd'hui en repos et je me suis demandée s'il valait la peine que je vienne pour des annonces.

Serait-il possible d'avoir les documents qui ont été présentés ce matin ? La présentation était assez dense. J'ai pris des notes, mais j'aimerais être certaine de ne pas avoir loupé des informations.

Vous avez expliqué que les CE restaient en place pour la mandature. Mais que se passe-t-il après 2015 ? C'était la question au sein de mon équipage samedi soir.

Vous avez parlé de sept chantiers long-courrier, moyen-courrier, Orly, interface, fonction PNC, produit vol, pilotage économique. Je ne vois pas nos collègues PNT. Où figurent-ils dans le schéma ?

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Je vais vous faire part de ce qui m'inquiète dans ce schéma. Lorsque nous regardons la façon dont vous l'avez établi, vous mettez huit activités. Pour moi, ce sont huit directions relativement indépendantes. On ne peut pas ne pas se poser la question de la séparation de ces directions. Dans un avenir plus ou moins proche, que va-t-il se passer si une activité reste déficitaire de façon importante ? N'est-ce pas la facilité pour s'en séparer éventuellement ?

Vous expliquez qu'elles sont relativement indépendantes et responsables de l'ensemble du parcours client sol et vol. Si ce n'est que sur le court et moyen-courrier, lorsqu'un passager fait un provinces/Charles de Gaulle et ensuite un Charles de Gaulle/le reste du monde, la partie province/Charles de Gaulle n'est pas vraiment maîtrisable en termes de coûts et de recettes par l'entité province. Je ne sais pas comment vont s'organiser les économies de ces lignes avec une telle séparation.

Sur la partie CE, j'appuie les propos de Jean-Claude FILIPPI. Que va-t-il se passer à partir du 1^{er} janvier ? Comment vont s'organiser les sessions de CE ?

Je n'ai pas très bien compris le rattachement fonctionnel chef PNT et chef PNC.

Enfin, vous parlez d'activité, je ne vois plus apparaître l'informatique.

Monsieur le Président DE JUNIAC.- Dans les supports.

M. FAUVERTE, Secrétaire Général.- Comme nous n'avons pas les *slides* sous les yeux, je n'ai pas pu tout noter.

À un degré moindre, même question pour le Commercial France, mais nous l'avons plus ou moins entraperçu.

L'informatique n'est plus une activité en tant que telle ?

Monsieur le Président DE JUNIAC.- Non car elle ne travaille pas pour des clients extérieurs. Elle supporte l'ensemble des activités de la maison comme les finances, les RH, la communication.

Mme LESTIC.- Nous avons des interrogations sur l'organisation que vous nous proposez aujourd'hui. Vous déclarez que l'on ne fait pas des organisations sans changer des hommes. Mais on change peu d'hommes dans cette affaire ; on prend les mêmes, on tourne un peu et on recommence. Cela risque d'être mal perçu par les salariés d'Air France car sans doute y avait-il nécessité de redonner un peu d'allant à une compagnie qui s'était visiblement un peu endormie.

En l'occurrence, on reprend en grande partie des responsables qui étaient déjà là avant que vous n'arriviez. Pour la CFDT, il aurait été préférable de renouveler davantage les fonctions de direction.

Qu'est-ce que l'interface avec les métiers et les fonctions transverses dont le chef de projet est Michel EMEYRIAT ?

Vous nous avez donné les huit grandes activités PRF, Transavia, long-courrier, moyen-courrier, etc. Cela signifie-t-il que les responsables des métiers transverses ou des fonctions support ne siègeraient plus au Comex ou cela n'a-t-il pas de lien ? Ne participeront au Comex que les DGA des huit grandes activités ?

Dans votre esprit, les fonctions support transverses sont-elles regroupées sous une même direction (Systèmes d'information, finances, RH, etc.) ?

Vous dites que long-courrier et court & moyen-courrier auront une responsabilité fonctionnelle sur les PNC et les pilotes. Pouvez-vous détailler comment vous voyez cette articulation qui n'est pas forcément évidente, même si nous connaissons la différence entre fonctionnel et hiérarchique ? Comment comptez-vous le faire vivre dans le temps ?

Enfin, il y a déjà un attentisme important dans l'entreprise depuis la rentrée. Il y a eu les vacances d'été. A la rentrée, chacun attendait dans toutes les entités les annonces d'aujourd'hui. Vous désignez des chefs de projet. Vous laissez en place les anciens ou les dirigeants actuels. Comment tout cela va-t-il s'articuler ? Je suis perplexe. Par exemple au Cargo, Mme PARLY qui est chef de projet sur le court courrier ou sur le point à point Orly/province continue-t-elle à assurer ses fonctions sur le Cargo ?

Vous laissez un délai qui, à notre sens, est très long puisque nous sommes aujourd'hui le 15 octobre et la mise en place interviendrait au 1^{er} janvier. Pour la CFDT, ce délai nous paraît excessivement long, même si j'entends les difficultés de mise en œuvre.

Monsieur le Président DE JUNIAC.- Ne me poussez pas dans mes mauvais travers !

Mme LESTIC.- Je vous donne la position de la CFDT. Dans de telles phases de changement, nous pensons que, une fois annoncée, nous avons intérêt à mettre les choses